

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 27 octobre 2014**

---

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GRANDJEAN Maire, a pris les décisions suivantes :

**Présents** : Mrs GRANDJEAN, ALBERTI, FAGNI, MILLET, LAPALUD, JANICHON, MICHAUD, BLANC, PESTELLE, MANGUELIN  
Mmes ROGNARD, CHAMBAUD, GUDET, DECHAVANNE, DECHAIX.

**Secrétaire de séance** : Eliane ROGNARD

**APPROBATION DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL**

Le conseil municipal du 8 septembre 2014 est approuvé à l'unanimité

P. JANICHON fait remarquer que les artisans consultés et non retenus pour les travaux à l'école (velux et auvent) et dans l'appartement 141 place du marché, n'ont pas été avertis. S. LAPALUD reconnaît qu'il n'a pas fait cette démarche et va y remédier.

**DIA** :

Le Maire informe le conseil municipal de la notification de vente de la parcelle cadastrée A-114 au lieu-dit Vavril d'une surface de 14350 m<sup>2</sup> pour un montant de 15.000,00€

Le conseil municipal n'envisage pas exercer son droit de préemption urbain sur la vente du bien cadastré A446 tènement A (Grande Rue) d'une surface de 58m<sup>2</sup> pour un montant de 1800€

**Urbanisme** :

► **Service ADS** :

Dominique D'ALMEIDA informe le conseil municipal de la mise en place du service mutualisé pour l'instruction ADS de la communauté de Communes Centre Dombes :

- La convention a été signée
- Dominique a suivi une formation sur l'application R'ADS qui permet de suivre l'instruction des dossiers d'urbanisme
- Les démarches à entreprendre sont : - l'installation de l'application sur les 2 postes  
- s'approprier le logiciel

► **Taxe d'Aménagement (TA)** :

Le Maire informe le conseil municipal que l'article L331-9 du code de l'urbanisme listant les exonérations facultatives de taxe d'aménagement a été complété pour permettre l'exonération facultative des locaux à usage industriel et artisanal et celle des abris de jardin. Il rappelle que la délibération fixant ces exonérations doit être prise avant le 30 novembre 2014 pour une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

**A près discussion le conseil municipal décide d'exonérer les abris de jardins soumis à déclaration préalable à hauteur de 50%.**

**Demande de subvention à la Communauté de Communes** :

Le Maire rappelle qu'une demande de subvention avait été faite auprès de la communauté de communes dans le cadre de la réhabilitation du bâtiment de la poste en centre de loisirs.

Cette subvention a été accordée.

**Pour permettre le versement de cette subvention le conseil municipal décide de donner pouvoir au Maire pour signer les documents afférents à ce dossier.**

**Chemins ruraux** :

► **Dossier BENASSY** : Le Maire redonne les éléments du dossier et précise que l'estimation des domaines de 2012, soit 3600€, ne tient pas compte des travaux effectués par M. BENASSY.

**Après discussion le conseil municipal décide à la majorité de maintenir ce prix de vente. Il est décidé de prendre rendez-vous avec M. BENASSY pour lui faire part de la décision du conseil et de lui faire parvenir ensuite un courrier en recommandé avec accusé de réception.**

► Dossier THIVOLLE :

Après un bref rappel des faits, le Maire informe le conseil qu'il a reçu M. Thivolle qui a accepté d'acheter le chemin.

Une estimation des domaines sera demandée et un courrier sera envoyé à M. Thivolle pour lui indiquer la procédure à suivre.

► Dossier GRANDJEAN :

Le Maire rappelle les faits : le chemin de desserte de l'étang des Aubergères fait à priori partie de la propriété de M. GRANDJEAN mais il apparaît à nouveau comme un sentier pédestre dans les documents de la communauté de communes. M. MARECHAL, responsable des sentiers à la Communauté de Communes Centre Dombes, souhaite donc organiser une rencontre avec le Maire et les adjoints afin d'aborder ce sujet et permettre au conseil municipal de prendre une décision.

**Recensement 2015 :**

Dominique D'ALMEIDA informe le conseil municipal que le recensement de la commune aura lieu du 15 janvier au 14 février 2015 avec une nouveauté importante : la possibilité de répondre au questionnaire par internet. Il est nécessaire d'insister auprès des administrés d'utiliser ce mode de réponse qui est sûr, rapide et demandera moins de travail derrière.

Le site suivant [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr) donne toutes les informations nécessaires sur le recensement.

Dominique a participé le 17/10 à la formation des coordonateurs et fait part des démarches à entreprendre en amont du recensement :

- Réception et vérification du matériel de recensement (fiches logement, fiches individuelles...)
- Vérification des adresses sur le logiciel et les compléter (notamment enregistrer les dernières constructions et le nombre de logements correspondant)
- Réalisation des districts (découpage de la commune en trois zones de recensement)
- Edition du carnet de route de chacun des recenseurs.
- Recruter les agents recenseurs à savoir Nathalie JANICHON, Christine MOISSONNIER et Nathalie JOLY (établir les contrats d'embauche et définir leur rémunération)

Dominique précise que courant novembre elle aura une formation avec le superviseur INSEE, Mme REBATET, sur l'application OMER qui permet la gestion du recensement.

La dotation de l'Etat pour effectuer le recensement sur la commune est de 2073€ qui permettront de rémunérer les agents recenseurs.

Il est important dans l'immédiat de communiquer sur le recensement sur le site de la commune, sur la Lettre, par les affiches.

**Personnel communal :**

Joël FAGNI explique au conseil municipal que Carole MAISSON participant aux TAP travaille 5h30 de plus. Il est préférable dans un premier temps de la payer en heures complémentaires plutôt que modifier son contrat dans la mesure où cette situation est nouvelle et peut évoluer.

**Le conseil municipal accepte cette proposition.**

Le Maire informe que Valérie MULTON est en arrêt maladie. Dominique D'ALMEIDA ne pouvant pas augmenter son temps de travail cette fin d'année, Sophia SEVEYRAT a été embauchée à temps partiel. Elle travaillera à la mairie tous les matins à partir de novembre avec 2 interventions en octobre le 27 et le 31.

Par ailleurs, la mairie a fait appel au service de remplacement du Centre de Gestion et Sylvain TISSOT pourra venir 2j/semaine.

Dominique D'ALMEIDA tient à informer le conseil municipal qu'il sera difficile de répondre à toutes les demandes à temps et que des retards sont à envisager mais qu'il faudra expliquer à nos interlocuteurs la situation actuelle de la commune.

### **Bâtiments communaux :**

Michel ALBERTI donnent les informations suivantes :

- La rénovation de l'appartement de M. RAVOUX est terminée, il souligne le travail de qualité qui a été fait par l'entreprise. L'emménagement de Emile BLANC dans cet appartement est prévu en novembre
- L'appartement de Emile BLANC sera occupé par Monique LEPOMBY. Il lui sera fait un bail précaire de 1 an pour rénovation (électricité, chauffage, fenêtres).

### **Jeux pour enfants :**

Stéphane LAPALUD présente 2 devis de Transalp qui correspondent à 2 équipements différents :

- Devis de Transalp d'un montant de 7.441,82 € TTC
- Devis de Transalp d'un montant de 11.300,64 € TTC

**Après discussion et échanges le conseil municipal a voté à la majorité pour le devis d'un montant de 7.441,82€ TTC (13 voies pour et 2 abstentions).**

Le Maire fait part du courrier reçu de Monsieur DRUGUET, Président de la Joyeuse boule, qui demande à la municipalité de prendre en charge les frais du remplacement du grillage du terrain de boule. Monsieur ALBERTI fait remarquer que ce n'est pas ce qui avait été convenu, le Maire trouve effectivement que cette demande est excessive.

**Le conseil municipal rejette cette demande à l'unanimité.**

### **Indemnisation de Pascal MANGUELIN**

Le Maire informe qu'à la demande du Trésorier il convient de préciser le mode de calcul de cette indemnité afin de compléter la délibération prise lors du conseil municipal précédent.

Il demande à Pascal MANGUELIN de sortir de la salle.

**L'indemnité est donc calculée à partir du barème 2010 de la chambre d'agriculture sur la base du tarif du maïs-grain, à savoir 0,61€/m<sup>2</sup>, soit :**

$$0,61€ \times 3280 \text{ m}^2 = 2.000,08€ \text{ arrondi à } 2.000,00€$$

### **Subvention RASED**

**Le conseil municipal donne son accord de principe sur sa participation financière à l'achat des tests psychologiques en fonction du nombre d'enfants concernés pour un montant de 10€/enfant.**

Il faudra se renseigner si c'est une aide financière ponctuelle ou annuelle.

### **Contrat ERDF**

Le Maire propose au conseil municipal de passer une convention avec ERDF pour assister la commune dans son développement futur et ses prises de décisions en matière d'urbanisme. Le réseau de distribution d'électricité est très sensible à la distance entre le point de livraison et le point d'alimentation. Il convient donc de prendre en compte les caractéristiques du réseau dès la décision d'un projet d'urbanisation ou de renouvellement urbain. ERDF s'engage donc par convention à produire et à communiquer à la commune les plans du réseau sur la commune et les informations relatives aux réseaux existants en termes de capacité.

Monsieur FAGNI précise que les communes qui ont signé cette convention en sont satisfaites.

**Après discussion le conseil municipal décide de donner pouvoir au Maire pour signer cette convention.**

### **Pompiers :**

Le Maire présente 2 dossiers de demande d'engagement de sapeur pompier volontaire :

- Valentin PICARD
- Paolo CUSMANO

Les arrêtés d'engagement seront pris.

Comité consultatif des sapeurs pompiers : les 2 élus membre sont Mme Nathalie DECHAVANNE et Monsieur Pierre BLANC

### **Compte-rendu de réunions :**

➤ Commission voirie de la Communauté de communes 24/10/14 (rapporteur Michel ALBERTI). La Communauté de Communes Centre Dombes propose l'acquisition de 2 panneaux pédagogiques/commune la pose et l'entretien après les 2 ans de garantie seront à la charge des communes (estimation de 500€ de frais).

#### **A l'unanimité le conseil municipal refuse l'installation de ces panneaux sur la commune.**

- Syndicat de rivière des territoires de la Chalaronne 15/10/14 (rapporteur E. ROGNARD). L'association pour la création du PNR de la Dombes a tenu son assemblée générale et a procédé au renouvellement de son CA. Au même titre que M. MEGARD était membre du CA pour représenter le SRTC, Mme MERAND (actuelle Présidente) s'est portée candidate et a été élue. Elle a souhaité conserver ce siège au CA pour que le SRTC soit présent dans la démarche et fasse valoir ses positions pour le projet PNR de la Dombes.
- Syndicat mixte Veyle vivante (rapporteur P. MILLET) : nouveau contrat de rivière 2015-2020 axé sur la rénovation des ouvrages sur la Veyle. Il devient urgent d'aménager les berges au niveau du Pont.
- Communauté de communes (rapporteur J-P GRANDJEAN) : un comité de pilotage est mis en place pour réaliser un schéma de mutualisation (fournitures, salaires...). Séparation imminente des 2 offices du tourisme de Chalamont et Villars. Une commission va étudier le projet du centre aquatique de Villars (lourd déficit, état de vétusté...). Le projet d'une mini crèche à Marlieux est en discussion.
- Réunion avec l'Etablissement Public Foncier de l'Ain : possibilité de récupérer une partie du parking pour le projet mini-crèche avec un bail emphytéotique.
- Joël FAGNI expose l'idée de mutualisation avec les communes voisines pour les équipements sportifs, équipements de centre de loisirs. Des pistes de travail sont lancées.

### **Questions diverses :**

- Commission communication travaille sur la Lettre de novembre.
- Effectifs de l'école : Maternelle 76 (dont 20 de la Chapelle et 7 de St Germain)  
Elémentaire 106 (dont 20 de la Chapelle et 8 de St Germain)  
Soit un total de 182
- Elagage : un devis a été demandé pour marronniers du cimetière, l'allée du stade et de la gendarmerie, il s'élève à 16.840 € HT. Un deuxième devis est attendu.

#### **Il faudra prévoir dans le budget 2015 une ligne budgétaire pour l'entretien de ces arbres et allées.**

- Achat d'un EXPERT PEUGEOT chez LUKAS Auto, pour un montant de 7.000€ HT, véhicule de 2010 avec 85000km avec attelage et galerie. LUKAS Auto se charge d'emmener le C15 à la casse.  
Le camion de la commune est passé au contrôle technique mais dans 2 ans il ne passera plus.  
Le tracteur fonctionne mal : devis de 4.000€ pour le réparer (refusé), mutualisation possible avec la commune de St Paul de Varax : à étudier
- Cérémonie du 11 novembre : lecture par les enfants de lettres de poilus.
- 15 novembre : pose de la première pierre de « Chasse et Pêche »
- 1<sup>er</sup> décembre : discussion du PLU avec l'ensemble du conseil municipal
- 9 janvier 2015 : repas du conseil municipal et des employés (avec les conjoints) à la salle des fêtes, faire plutôt un buffet pour plus de convivialité.
- Possibilité de reconstruire la STEP avant la fin de la procédure judiciaire : rendez-vous est pris avec Monsieur MAZUIR

La séance est levée à 23h et Pascal MANGUELIN offre le verre de l'amitié pour fêter la réussite de ses enfants aux concours de labour.